

**AUDIT REVISION CONTROLE INTERNATIONAL
(ARC I)
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 38 112,25
EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON
97400 SAINT-DENIS**

RCS SAINT-DENIS B 353 580 350

□□□□□□□□□□□□□□□□□□

apport du :
N° :
RC. :

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
12 JANVIER 2009**

□□□□□□□□□□□□□□□□□□

L'an deux mille neuf et le douze janvier, à quinze heures, les associés de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre NATIVEL, préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (RÉUNION)

Dépôt du :

N° : 43 8. 17. FEV. 2009

RCS :

353.580.350

(903102)

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination du Président;

Le Président donne lecture de son rapport :

« Chers Associés,

Je vous présente ma démission de mes fonctions de Président de votre société et vous propose de désigner en qualité de nouveau Président, Monsieur ESPITALIER-NOEL Guillaume.

J'espère que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises. »

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. NATIVEL Pierre de ses fonctions de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Président pour une durée de six ans, M ESPITALIER-NOEL Guillaume, demeurant 36 bis avenue de bourbon 97434 SAINT GILLES LES BAINS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente .

*Ben pour acceptation des fonctions
de Président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long, sweeping horizontal stroke.